

Annexe 1



Collectivités & Institutionnels Locaux

254, rue Michel Teule

34080 MONTPELLIER

☎ : 04.67.91.81.46 / 06.77.63.48.93

@: elodie.gras@celr.caisse-epargne.fr

Montpellier, le 03 octobre 2025

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

66200 ELNE

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous communiquer les conditions dans lesquelles la **Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon** serait en mesure de répondre à votre besoin de financement.

A ce titre, vous trouverez ci-après les caractéristiques détaillées de l'emprunt sollicité :

- Le prêt taux fixe classique amortissement progressif-----2

La présente proposition est valable jusqu'au 17 octobre 2025.

Elle reste subordonnée au résultat de notre analyse financière et à l'accord de notre Comité Régional d'Engagement.

Restant naturellement à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires et vous remerciant pour la marque de confiance que vous nous accordez, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre RUIZ
Chargé d'Affaires C.I.L



Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et s. du Code monétaire et financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 – Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier cedex 4 – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729 - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIREN 493 455 042)

 Le prêt taux fixe classique amortissement progressif

- **Objet** : Rénovation complexe sportif (budget principal)
- **Base de calcul** : 30/360
- **Frais de dossier** : 0.20 %
- **Proposition du** : 03 octobre 2025

 **Périodicité :** **Trimestrielle**

MONTANT	500 000 €
DUREE	20 ans
TAUX	3,88%
ECHEANCE	9 014,33 €
COUT	221 146,40 €

Enveloppe BEI : Sous réserve du respect des règles d'éligibilité du dossier avec les critères BEI SPORTS ET INFRASTRUCTURE

Conditions de validité : Cette offre et ces conditions de financements, valables jusqu'au 17 octobre 2025, sont soumises à l'instruction définitive du dossier et à la production des différents documents liés à l'opération et à la mise en place de notre enveloppe BEI SPORTS ET INFRASTRUCTURES.

Les présents taux fixes garantis donneront lieu à indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé total ou partiel.

La mise à disposition des fonds s'effectue au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat (avec un premier versement dans les 4 mois).